



Compte rendu du Bureau du 16 septembre 2013

1. PPRT Pardies : financement des mesures supplémentaires.
2. Cadre d'intervention de la communauté de communes de Lacq en matière de maintenance, d'entretien de la voirie et des espaces publics.
3. Validation du dossier d'avant-projet pour l'aménagement de la place François Mitterrand à Mourenx.
4. Participation de la communauté de communes de Lacq à la réalisation d'une clôture pour la société Aquitaine Isol en bordure du domaine public.
5. Demande d'attribution d'une subvention exceptionnelle du collège Corisande d'Andoins d'Arthez-de-Béarn pour le transport EPS de ses élèves vers la salle des sports de Lacq.
6. Attribution d'aides dans le cadre du PIG HOME 64.
7. Aides financières aux étudiants.
8. Octroi d'indemnités à des étudiants pour des stages effectués au sein de la communauté de communes de Lacq.
9. Aides aux manifestations sportives et culturelles : examen des demandes des communes de Sarpourenx et Saint-Médard.

1. PPRT PARDIES : FINANCEMENT DES MESURES SUPPLEMENTAIRES

Par délibération en date du 24 juin 2013, la collectivité a décidé de participer au financement des mesures supplémentaires sur le site de Yara afin d'éviter les mesures foncières du PPRT.

Ces travaux seront financés à 40 % par l'Etat, 33 % par l'industriel et 27 % par les collectivités.

Dans cette même délibération, la CCL s'est engagée à se substituer aux collectivités qui ne souhaiteraient pas contribuer au financement, mais également à être dépositaire du fonds.

La DREAL propose une réunion sous la présidence du secrétaire général de la Préfecture, dont l'objectif serait de travailler sur la convention et fixer la participation financière des collectivités. L'objectif est de pouvoir signer cette convention en octobre afin de faire bloquer les 40 % auxquels l'Etat s'est engagé, puis procéder à la prescription de la mesure technique à l'entreprise Yara et au lancement des travaux d'élaboration du plan. Cette réunion se tiendra le 4 octobre à la Préfecture.

Les Maires des communes inscrites dans le périmètre du PPRT sont également conviés, à savoir Besingrand, Noguères, Mourenx, ainsi que la commune de Pardies pour laquelle la mesure technique permet d'éviter les mesures foncières.

Le Bureau prend acte de l'organisation de cette réunion, pour laquelle il est demandé que le Conseiller général du canton de Monein soit aussi invité. Le Bureau demande aussi de relancer le Conseil général et le Conseil régional afin qu'ils participent financièrement à la réalisation de ces mesures supplémentaires.

2. CADRE D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ EN MATIERE DE MAINTENANCE, D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

L'objectif est de disposer d'un document unique à destination des élus et des services de la communauté qui met en forme le cadre d'intervention de la communauté de communes de Lacq en matière de voirie et d'entretien des espaces.

Lors de sa réunion du 12 septembre, la commission aménagement du territoire a émis un avis favorable.

Le Bureau, après avoir pris connaissance du contenu de ce document, donne un avis favorable à l'adoption de ce cadre d'intervention.

3. VALIDATION DU DOSSIER D'AVANT-PROJET POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE FRANCOIS MITTERRAND A MOURENX

Le Bureau est appelé à approuver l'avant-projet pour le réaménagement de la place François Mitterrand avec une enveloppe des travaux arrêtée à 1 680 541 € HT, à prendre acte de la passation de l'avenant prévu au marché de maîtrise d'œuvre fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre à 168 726,31 € HT et à autoriser son Président à solliciter les demandes de subvention auprès du Conseil régional pour un montant de 307 000 €.

Le Bureau émet un avis favorable.

4. PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ A LA REALISATION D'UNE CLOTURE POUR LA SOCIETE AQUITAINE ISOL EN BORDURE DU DOMAINE PUBLIC

La demande de réfection de clôture formulée par la société Aquitaine Isol répondant aux conditions fixées par la communauté de communes de Lacq pour l'attribution de ce type d'aide, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une participation financière à hauteur de 988,59 € HT pour 31 ml de clôture.

5. DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU COLLEGE CORISANDE D'ANDOINS D'ARTHEZ-DE-BEARN POUR LE TRANSPORT EPS DE SES ELEVES VERS LA SALLE DES SPORTS DE LACQ

Par courrier en date du 4 juillet 2013, le collège Corisande d'Andoins informe la collectivité de l'indisponibilité de la salle des sports de la commune d'Arthez-de-Béarn pour cause de travaux de novembre 2013 à avril 2015.

La solution envisagée est l'utilisation de la salle de sport de Lacq durant cette période. Le coût global du transport s'élèverait à 15 327,68 € minimum. Le Conseil général intervenant à hauteur de 80 % du coût global, la communauté de communes de Lacq serait appelée à prendre en charge 15 % du coût réel.

Le Bureau émet un avis favorable.

6. ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DU PIG HOME 64

Le Bureau examine cinq dossiers de demande de propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux dans leur résidence principale et un dossier de demande d'un propriétaire bailleur souhaitant engager la réfection complète d'un logement locatif à loyer conventionné.

Au vu des informations fournies par les demandeurs et des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'aides à ces six propriétaires pour un montant total de 21 668 €.

7. AIDES FINANCIERES AUX ETUDIANTS

Après examen des demandes et au vu des informations fournies et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer des aides financières, pour un montant total de 2 000 €, à 4 étudiants résidant sur le territoire de la CC de Lacq pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures et 1 437,50 €, à 5 étudiants résidant sur le territoire de la CC de Lacq pour participation à leurs frais de stage

8. AIDES OCTROI D'INDEMNITES A DES ETUDIANTS POUR DES STAGE EFFECTUES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ

Au vu des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une indemnité de :

- 3 535 € à une étudiante en Master 2 - D.A.S.T pour un stage intitulé « Accessibilité – Elaboration du PAVE intercommunal » effectué au sein du bureau d'études du service voirie pendant cinq mois, étant précisé qu'une somme de 1 750 € lui a déjà été versée,
- 2 020,50 € à un étudiant en Master 1 Economie appliquée pour un stage intitulé « Les risques technologiques sur le bassin de Lacq et information de la population » pendant trois mois, étant précisé qu'une somme de 1 050 € lui a déjà été versée,
- 2 071,50 € à un étudiant préparant un diplôme universitaire Métiers des techniciens territoriaux pour un stage intitulé « Gestion des déchets en déchetterie » pendant trois mois, étant précisé qu'une somme de 1 050 € lui a été déjà été versée.

9. AIDES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES : EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA COMMUNE DE MONEIN

Le Bureau émet un avis favorable aux demandes formulées par les associations suivantes et transmises par les communes concernées :

- Comité des fêtes de Sarpourenx pour le challenge John du 29 juin et pour le tournoi de volley du 15 septembre 2013,
- Rugby Club de Saint Médard pour l'organisation du tournoi de rugby qui a eu lieu le 14 septembre 2013.
